

**- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNALE  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DÉLIBÉRATION N° 2023-002**

SÉANCE DU 25 JANVIER 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 25

Présents : 13

Pouvoirs : 6

**Date de convocation :** 19/01/2023

**Date d'affichage :** 27/01/2023

Votants :	<b>19</b>	Pour :	<b>19</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix sous la présidence de Monsieur MOREL Denis, Vice-Président.

**Délégués présents :** BRANCHY Isabelle, CAPELLI Célestin, ETCHEGARAY Josiane, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, MOREL Alain, MOREL Denis, PANISSET Maryline, PARIS Robert, PROST Philippe, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, SARRAN Jean Louis.

**Excusés :** BLEUZE Michel, BROCHOIRE Myrtille ; CANTALOUBE Daniel, JACQUES Jean-Claude ; MONNERET LUQUET Jocelyne (décédée non remplacée), PARRENIN Martial.

**Excusés ayant donné pouvoir :** BERREZ Evelyne à CAPELLI Célestin ; CLOSCAVET Marie-Claire à RENAUX Marie-Louise ; GRAS Françoise à ETCHEGARAY Josiane ; LUSSIANA Eddy à MOREL Denis ; RUDE Bernard à ROTA Josiane ; PANSERI Marianne à PUGET Ginette.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** ETCHEGARAY Josiane.

**Objet : Conseil d'Administration : Rendu compte des délégations du Président - Vice-Président**

Rapporteur : MOREL Denis

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23) permet au conseil d'Administration de déléguer au Président et au Vice-Président un certain nombre de décisions.

Monsieur le Vice-Président présente les décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

. TRANSMISSION de 3 dossiers d'Aide Sociale Personnes Agées à l'hébergement en EHPAD – 1ère demande au service compétent du Conseil Départemental du Jura

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,** après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 039-200090801-20230125-D\_2023\_002-DE



## DÉCIDE

**DE PRENDRE ACTE** de l'exercice de ses délégations par le Président ou le Vice-Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres  
présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président  
  
Denis MOREL

